

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 17.01.2019

Présents : MM. BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.

Excusés : MME. PLATEL, M. GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### SENIORS

#### D5A

20488866 du 13.01.2019 VAUXOISE E.S. / MANTES U.S.C.  
Réclamation de MANTES U.S.C. concernant la participation de joueurs non présents au début de la rencontre.  
En attente de la feuille de match.

### VETERANS

#### D5B

20491072 du 13.01.2019 MAISONS-LAFFITTE F.C. 12 / VERNEUIL SUR SEINE U.S. 12

Réserves de MAISONS-LAFFITTE F.C. concernant l'article 7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** de MAISONS-LAFFITTE F.C. sur la participation des joueurs de VERNEUIL SUR SEINE U.S. **recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs de VERNEUIL SUR SEINE U.S. inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club le **09.12.2018 en D1 contre ROSNY SUR SEINE C.S.M.** (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

**Résultat acquis sur le terrain : MAISONS-LAFFITTE F.C. / VERNEUIL SUR SEINE U.S. 0/4**

Débit 43,50€ à MAISONS-LAFFITTE F.C.

#### D4B

20490483 du 13.01.2019 VELIZY A.S.C. 12 / HOUILLES A.C. 12

Réserves de VELIZY A.S.C. concernant l'article 7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** de VELIZY A.S.C. sur la participation des joueurs de HOUILLES A.C. **recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs de HOUILLES A.C. inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club le **09.12.2018 en D2 contre SARTROUVILLE F.C.** (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

**Résultat acquis sur le terrain : VELIZY A.S.C. / HOUILLES A.C. 1/2**  
Débit 43,50€ à VELIZY A.S.C.

## U15

#### D2B

20493540 du 12.01.2019 TRAPPES E.S. 2 / ETANG SAINT NOM E.S.

Réserves d'ETANG SAINT NOM E.S. concernant l'article 7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit **réserves** d'ETANG SAINT NOM E.S. sur la participation des joueurs de TRAPPES E.S. **recevables mais non fondées**.

Aucun des joueurs de TRAPPES E.S. inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club le **15.12.2018 en R3 contre POISSY A.S.** (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).  
**Résultat acquis sur le terrain : TRAPPES E.S. / ETANG SAINT NOM E.S. 1/0**

Débit 43,50€ à ETANG SAINT NOM E.S.

## MATCHES AMICAUX

#### VILLEPREUX F.C. :

Pris note de la rencontre suivante : catégorie séniors :  
17.01.2019 contre **LE CHESNAY 78 F.C.**

#### FEUCHEROLLES U.S.A. :

Pris note de la rencontre suivante :  
Catégorie U15 : 19.02.2019 contre **VILLEPREUX F.C.**

#### FOURQUEUX FOOT O.M.S. :

Pris note des rencontres suivantes :  
Catégorie U15 : 19.01.2019 contre **RAMBOUILLET YVELINES**  
U17 : 16.01.2019 contre **VILLENES ORGEVAL**

U17 : 20.01.2019 contre **VIROFLAY U.S.M.**

## HOMOLOGATION DE TOURNOIS

**L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.**

#### ELANCOURT O.S.C.

Catégorie U11 : 23.02.2019 au palais des sports.  
Catégorie U13 : 24.02.2019 au palais des sports.

**Homologué.**

#### MAUREPAS A.S.

##### **MAUREPAS YVELINES CUP**

Catégorie U11 : 08.06.2019 au parc des sports du bout des clos.  
Catégorie U13 : 08 et 09.06.2019 au parc des sports du bout des clos.  
U15 : 08 et 09.06.2019 au parc des sports du bout des clos.  
U17 : 08 et 09.06.2019 au parc des sports du bout des clos.

**Homologué.**